

ANNEXE I
(France métropolitaine)

MODELE DE NOTICE TECHNIQUE INDIQUANT LES MODALITES ET CARACTERISTIQUES DES PROTECTIONS MISES EN PLACE CONTRE LES TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES

Insectes xylophages (hors termites) Termites

Protection générale (à remplir par le constructeur conformément au choix du maître d'ouvrage)			
Ouvrage (une fiche peut être ajoutée lorsque le nombre d'éléments par catégorie est supérieur à trois)	Naturellement durable (préciser l'essence)	Naturellement non durable	Naturellement non durable
		Sans traitement Bois accessibles	Avec traitement (Durabilité garantie de 10 ans)
Charpente* (description des éléments).....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Eléments structuraux Horizontaux* (description des éléments).....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Eléments structuraux Verticaux* (description des éléments).....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Eléments Structuraux divers* (description des éléments).....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

La durabilité conférée s'accompagnera systématiquement de la fourniture d'une note décrivant la méthode ou le produit utilisé, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité.

(* Remplir en détaillant suivant localisation des parties de la construction ex. : Charpente industrialisée bât. 1)

Protection complémentaire contre les termites entre le sol et la construction	
Barrière physico-chimique La mise en place d'une barrière physico-chimique s'accompagnera de la fourniture d'une attestation décrivant le produit utilisé, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité.	<input type="checkbox"/>
Barrière physique La mise en place d'une barrière physique s'accompagnera de la fourniture d'un descriptif du système utilisé.	<input type="checkbox"/>
Dispositif de construction contrôlable La mise en place d'un dispositif de construction contrôlable s'accompagnera de la fourniture d'un descriptif du système utilisé et des modalités de contrôle associées.	<input type="checkbox"/>

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)



Les Termites

Protection des constructions neuves contre Les termites souterrains

OBJET DU CCTP :

Le présent CCTP concerne les travaux de protection du bâtiment... (préciser l'ouvrage à protéger) contre les termites souterrains en application des articles R 112-3 à R 112-4 du CCH.

Ces travaux sont soumis à une garantie décennale.

DÉTAIL DE L'OFFRE :

Un quantitatif conforme à la trame fournie est joint au dossier.

Le procédé utilisé, la localisation de l'installation et les schémas de pose sont joints au quantitatif.

(voir descriptif technique à l'intérieur du document)

janvier 2019

Dispositions Générales

CONFORMITÉ AUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (RÈGLEMENTATION, NORME, RÈGLES DE L'ART)

L'ensemble des réglementations en vigueur doit être respecté, en particulier :

- décret n° 2006-591 et articles R 112-2 à R 112-4 du Code de la Construction et de l'Habitat (pour la protection des constructions neuves contre les termites) et arrêté 16 février 2010 (annexe 1)
- le certificat biocide pour les opérateurs intervenant sur le chantier (obligatoire à compter de juillet 2015), arrêté du 9 octobre 2013 (www.legifrance.gouv.fr)
- référentiels de prescriptions techniques de la Marque CTB-A+ en vigueur
- avis techniques en vigueur
- préconisations du fabricant de produits biocides

DOCUMENTS CONTRACTUELS

- liste des documents généraux
- copie du certificat de qualité CTB-A+ de l'entreprise pour l'année en cours ou tout certificat équivalent
- copie des certificats biocides pour les intervenants sur le chantier
- attestation d'assurance en responsabilité décennale pour l'activité spécifique de la protection des constructions neuves contre les termites
- les fiches techniques, fiches de données de sécurité et certificat de qualité CTB-P+ des produits utilisés ou équivalents

QUALIFICATION DES ENTREPRISES

- l'entreprise en charge du marché doit être titulaire de la certification de services CTB-A+ délivrée par FCBA ou de toute autre certification de services équivalente

Pour plus d'information - www.ctbaplus.fr

Descriptif des travaux

Le présent CCTP concerne les travaux de protection du bâtiment ... (description du type de traitement prescrit et description de l'ouvrage concerné) contre les termites souterrains en application des articles R 112-3 à R 112-4 du CCH.

L'objectif visé est de protéger la future construction contre les infestations de termites souterrains.

La mise en œuvre de la barrière choisie est faite en conformité avec les Avis Techniques en vigueur et les préconisations du fabricant.

Document quantitatif estimatif

POSTES	ZONE À PROTÉGER		PRIX HT UNITAIRE	TOTAL
	Surface du bâti : m ²			
INSTALLATION DE LA BARRIÈRE	Pose sous Avis Technique	Pose intégrale		
	ml	m ²		
PÉNÉTRATIONS	Nombre :			
AUTRES POINTS SINGULIERS				
			Total HT	